

## POINTS CLES REUNION DU 16 DECEMBRE 2014

Présents : JY Fierain, , JL Franck,, S Louvrier, C Salandre, A Lerch, S Masson, C Mouillat, V Servais, G Mathieu, D Taquet, B Guiost, C Vito, J Deroissart, S Sacleux

Absents excusés : L Mendes procuration donnée à D Taquet.

G Polet procuration donné à S Sacleux

I Dorges procuration donnée à JY Fierain

D Houziaux procuration donnée à J Deroissart

Y Brunelle procuration donnée à B Guiost

Procurations données à la fois pour les votes et aussi pour la désignation du nouvel adjoint.

*Compte rendu du conseil municipal du 29 septembre 2014* : Approbation du PV du dernier conseil

*Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à une démission* : suite à la démission de C Salandre il y a deux candidats qui se déclarent à l'appel en séance : J Deroissart et V servais. Le vote se déroule à bulletin secret avec une majorité absolue : V servais avec 14 voix, J Deroissart avec 2 voix et 3 bulletins blancs. V Servais est donc élu à compter de ce jour Adjoint au maire

*Convention avec la commune de Préseau* : concernant la mise à disposition de terrain synthétique pour satisfaire une demande du club de football Gommegnion pour le vendredi soir . Une participation de 351,6 euros pour l'usage du terrain ainsi que les vestiaires, sanitaires pour l'ensemble de la période hivernale 2014 2015 est demandée par la commune de Préseau. Cette convention est adoptée à l'unanimité

*CEJ – engagement de la commune- répartition 2012 & 2013* : subvention de la CAF et de la Municipalité: 1133.72 € au total pour le judo et 699.40€ au total pour le Gymnastique Entretien pour Adultes. Vote pour à l'unanimité

*Décision modificative 05 – ajustement de crédits* : Vote de décision budgétaire : 143 600 € en plus en fonctionnements et 23 930 € en plus en investissements. Une commission budget a été réunie sur le sujet. Ces modifications sont votées à l'unanimité ;

*Convention de mise à disposition du personnel avec la CCPM* au titre des accueils de loisirs (restauration, animation, personnel technique,...) la précédente municipalité avait déjà fait une convention mais seulement pour le personnel d'animation ; vote pour unanimité

A titre d'information : le fond de compensation avec la CCPM 53 communes représente 390 KE qui compensent l'ex-taxe professionnelle

A titre d'information : le tour de France passera à Gommegnies le 7 juillet au Huyaume.

*Bilan sur l'accueil de loisirs du mercredi après-midi suite aux nouveaux rythmes scolaires* : mis en place en septembre de façon temporaire au bénéfice des parents afin d'offrir un service public optimum. Le bilan de fréquentation fait à la fin de ce premier trimestre fait état de 6 enfants à Brel et 12 à Jouglet de septembre à octobre avant les vacances de Toussaint et ensuite de novembre à décembre 5 enfants à Brel et 7 enfants à Jouglet. La réunion des deux accueils est compliquée techniquement. Il semble souhaitable d'arrêter l'accueil mais par contre concernant la restauration on passerait de 13 h à 13h30 pour permettre aux parents travaillant sur l'extérieur de venir récupérer les enfants. Mr le Maire regrette l'arrêt de ce service qui pourrait peser, à terme, sur les risques de fermeture de classes. Organisation en deux votes distincts : Vote pour cantine étendue : unanimité. Vote sur la suppression de l'accueil de loisirs le mercredi : une abstention et 18 voix pour la suppression. En conséquence l'accueil du mercredi après-midi est supprimé à compter de la rentrée de janvier

*Poste de direction périscolaire* : actuellement une Directrice est présente en contrat de remplacement pour pallier la mise à disposition à la CCPM du Directeur précédent, et cela jusqu'à fin décembre. Fait-on un emploi de contractuel en catégorie B car le salarié détaché est titularisé à la CCPM à compter du 1 janvier. Après de longs débats et de nombreux éléments restant à ce jour inconnus il est décidé de proposer un contrat jusqu'à la fin de l'année scolaire à la personne en place afin de poursuivre l'étude sur l'organisation des services.

*Point informatif sur le PLU* : une information est donnée au Conseil sur la situation à la fois juridique et Intercommunale. Les textes en vigueur imposent de redémarrer les travaux sur le PLU avant fin 2015 pour pouvoir construire sur des parcelles non bâties à ce jour . Par ailleurs la CCPM « réfléchit » à la création d'un PLU Intercommunal. Une décision de la CCPM sera prise pour fin juin 2015 pour savoir si on fait un PLU I. En tout état de cause un travail sur le Plu de Gommegnies devra être fait sur ce sujet qui est à la fois très complexe et très structurant sur les projets

*Transfert de la compétence « défense extérieure contre l'incendie » au SIDEN SIAN* : le transfert de la gestion et de la responsabilité de l'entretien des bornes incendies est proposé par le SIDEN SIAN pour un coût d'environ 7 K€ annuel ; Après échange sur le coût actuel de l'entretien de ces installations il est procédé au vote pour ce transfert : 2 abstentions, 17 voix pour. La proposition de transfert du SIDEN est donc adoptée.

*Validation de la mise en place de la MAM à l'ancienne école BRASSENS* : conformément aux échanges tenus en Commission Projet les travaux de rafraichissement sont encours à la charge des personnes impliquées dans ce projet. Nous sommes toujours en attente d'une estimation du loyer par Maître Caussiaux mais l'engagement est pris de perception d'un loyer après une période de gratuité ; certains regrettent l'absence d'information au Conseil avant la réalisation de travaux. Le sujet a pourtant été abordé en commission mais le compte rendu n'est pas à ce jour diffusé...Pas de mise aux normes spécifiques à réaliser après le passage de la PMI. Vote concernant la mise à disposition d'une grande partie de l'ancienne école Brassens pour permettre la mise en place d'une MAM : 5 abstentions mais cependant 2 votants précisent qu'ils sont en accord sur le sujet mais par contre regrettent de ne pas avoir eu suffisamment d'informations au préalable, 14 voix pour la mise à disposition. En conséquence Mr Le Maire a pouvoir pour procéder à la signature de la convention de mise à disposition

*Points sur les horaires du personnel périscolaire* : suite à l'arrêt de l'accueil le mercredi voté précédemment dans cette réunion il semble logique de supprimer l'heure supplémentaire réalisée depuis la mise en place en test de cet accueil de loisirs du mercredi après-midi. Tout le personnel concerné ferait 30 heures par semaine à compter de la rentrée de janvier en intégrant dans chaque planning individuel 2H30 de temps de préparation : le vote pour ce passage à 30 heures est fait à l'unanimité

*Remboursement de frais engagés par Mme Meniszez lors d'un achat de matériel* : l'achat d'un cadenas pour la fermeture de la grille de l'école Brel pour un montant de 42 ,62 euros effectué directement par Mme Meniszez. vote à l'unanimité pour procéder au remboursement

*Droit de place pour le Flowers Trucks* : tous les samedis matin à 40 euros avant la décision du conseil et 15 euros à compter du 1 janvier 2015 pour le mettre au même tarif que les autres marchands occupant une place : vote pour à l'unanimité

*DIVERS* : Demande de remboursement des heures périscolaires du 8 novembre payées d'avance par les parents avant que l'Education Nationale ne communique sur l'existence d'une journée pédagogique ce 8 novembre ayant pour conséquence la fermeture de l'école et aussi de l'accueil périscolaire vote à l'unanimité du remboursement

*DIVERS* : Colis des aînés : lecture de la lettre de Mme Houziaux sur le sujet. Décision du CCAS définitive jeudi prochain. Pour rappel les adjoints et les autres membres du Conseil Municipal ainsi que leurs conjoints qui ont participé aux repas des aînés ont payé leur repas sur leurs deniers. Mr Le Maire n'est pas satisfait de ce traitement du colis : il pense que la distribution du Colis ne devrait pas être du ressort du CCAS ainsi que le repas des anciens. La dotation du CCAS est de 6 k€ avec 5 K€ qui sont dépensés sur le repas et le colis. Mr Le maire informe qu'il souhaite que le Colis, le Repas ainsi que les Pommes de terre pour les aînés soient de la compétence direct de la Mairie et qu'ils soient remis en place l'année prochaine. Le budget du CCAS serait diminué mais pas totalement du montant de ces activités.